DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

図 쀓

圈

日日 120

戀 183

闊 134

圆 188

腳 18

13

123

8 183

83 63

88 13

圝 2

2

8

13

88 101

133 33

[8] 鼮

13 183

踴 133

捌

鄮

鵩

劚 133 M 103

腦 100

180

鵩 149

圝 8

8i 133

CUZ

黝

133

88

(E) 133

3

86 183 **13**

84 鸖 189

閾 123

100

幽

REPUBLIQUE FRAMICHE IS E

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Recu en préfecture le 20/12/2018

ID: 074-200075372-20181213-CS2018_40-DE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE: Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès 74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

OBJET:

Séance du 13 décembre 2018

ADOPTION DE LA CONVENTION **ENTRE LE POLE** METROPOLITAIN ET LE GLCT SUR LE FINANCEMENT DE L'EVENEMENT LEMAN EXPRESS

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2018-40

Convocation du : 7 décembre 2018

Nombre de délégués

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

titulaires

Délégués titulaires :

Membres présents :

en Exercice: 43

M. Antoine BLOUIN - M. Michel BOUCHER - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Jean-Luc

Nombre de délégués Présents: 22

SOULAT - M. Hubert BERTRAND - M. Christophe

Pouvoirs: 3

BOUVIER - M. Daniel RAPHOZ - M. Jean DENAIS -

M. Pierre FILLON - M. Claude MANILLIER - M. Jean

NEURY - M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER -M. Pierre-Jean CRASTES - M. Antoine VIELLIARD -

M. Marc MENEGHETTI - M. Gilbert ALLARD - M. Jean-

François CICLET

Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER - M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER - M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER - M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD - M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

Délégués excusés :

Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL

Guillaume MATHELIER - M. Denis MAIRE -

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018

Mme Muriel BENIER - M. Etien

Affiché le NC - Mme Aurelle
ID: 074-200075372-20181213-CS2018_40-DE

CHARILLON - M. Patrice DUNAND - Mme Judith

HEBERT - M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean-Pierre MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Marin GAILLARD - M. Louis FAVRE

ADOPTION DE LA CONVENTION ENTRE LE POLE METROPOLITAIN ET LE GLCT SUR LE FINANCEMENT DE L'EVENEMENT LEMAN EXPRESS

Le Léman Express, dont la mise en service est prévue pour décembre 2019 est un projet transfrontalier unique en Europe : il propose une offre de transport public ferroviaire constitutive d'une nouvelle mobilité dans le bassin transfrontalier, avec des nouvelles gares ou des gares réaménagées, et propose une armature essentielle au développement de nouveaux modes de déplacements.

Il devient essentiel à la mobilité de l'agglomération transfrontalière et renforce l'attractivité des transports publics sur le territoire du Grand Genève. Fruit d'une coopération franco-suisse au service des habitants, il renforce les connexions transfrontalières, et participe largement à relever les défis d'une l'agglomération multipolaire, compacte et verte. Ce nouveau réseau de type RER, entre deux pays, entre une ville et sa périphérie, devient un lien essentiel entre les habitants.

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français, pour la France, et les magistrats des communes genevoises, sous l'égide de l'ACG (Association des Communes Genevoises) pour la Suisse, ont émis la volonté de mettre sur pied, de part et d'autre de la frontière, un événement culturel destiné à marquer la mise en service de la nouvelle mobilité que constitue le Léman Express. Il s'agit d'organiser un grand évènement populaire et festif autour de la mise en service du Léman Express. Cet évènement, intitulé « Léman express : prenez le train de la culture », se tiendra entre les 11 et 12 avril 2020, autour des gares suisses et françaises du Léman Express.

L'évênement festif concernera toutes les gares du Léman express mais se concentrera sur 6 gares principales dont trois suisses (Lancy, Champel, Chêne-Bourg) et trois françaises. Côté français, il est proposé de mettre en avant 3 gares essentielles du réseau qui connaîtront d'importantes mutations d'ici 2020, à savoir Annemasse, La Roche-sur-Foron et Thonon-les-Bains (les autres gares françaises du Léman express pourront également faire l'objet de manifestations, comme celle de Bellegarde-sur-Valserine à titre d'exemple).

Suite à la présentation de plusieurs projets à un comité d'évaluation, le Comité de pilotage de l'événement a pris la décision de confier un mandat à un pool de mandataires formé de Château-Rouge et de la Comédie de Genève.

L'enveloppe budgétaire globale est estimée à 300 000 CHF incluant l'entier des coûts liés à l'organisation et à la gestion de l'événement, y compris la communication, les honoraires du prestataire, le matériel et les installations, ainsi que les cachets des artistes. Cette enveloppe est répartie à parts égales entre l'ACG et le Pôle métropolitain.

Le GLCT Grand Genève assurera la gestion financière du projet (marché, facturations) et son portage administratif, et facilitera la promotion de l'évènement.

Le Pôle métropolitain s'engage à apporter la moitié des financements nécessaires à la réalisation de l'évènement dans un plafond de 300 000 CHF. Le projet de convention, annexé au présent projet de délibération, engage ainsi le Pôle métropolitain à allouer une subvention de 150 000 CHF en trois versements, sur la base du budget prévisionnel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain et le GLCT Grand Genève, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant;

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID: 074-200075372-20181213-CS2018_40-DE

 AUTORISE le versement d'une participation forfaitaire de 150 000 CHF au GLCT Grand Genève, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 2 0 DEC, 2018

Publié ou notifié le

53

133

63

88

腳

闘 贈

图 图

岡 周

2 0 DEC. 2018

Le Président, Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID: 074-200075372-20181213-CS2018_40-DE